



Paris, le jeudi 16 janvier 2003

Circulaire : Pas de référence

Émetteur : Direction des Services Rendus Pôle d'expertise en Droit des Marchés

Destinataires : Messieurs les Directeurs Des CRFP

Mesdames, Messieurs les Responsables Techniques Des Études et des Stages

Objet : FORMATIONS MARCHES PUBLICS

Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Responsable,

Suite à la dernière lettre circulaire qui vous a été adressée, je vous prie de trouver ci-dessous un premier panel des formations marchés publics proposées dans votre région.

Le prestataire C 3E vous propose, dès à présent, une formation d'une journée axée sur : « la nomenclature et les marchés sans formalités préalables ». Vous trouverez en annexe 1 le programme de cette journée. Vous pouvez dès à présent contacter le prestataire à l'adresse suivante :

C 3E

39 Rue Saint Sabin

75011 Paris

• **01 53 94 74 90**

Fax : 01 56 98 25 25

Contact : Mme BERTHE

Des stages de spécialisation sont également proposés par C3E dont vous trouverez en annexe 2 la liste récapitulative. Un cycle de perfectionnement en 3 modules sera aussi organisé au cours du 1er trimestre 2003.

Je vous précise qu'une lettre circulaire est adressée en parallèle aux organismes de votre région afin de les informer de la mise en place de ces formations.

ANNEXE 2

A/ SPÉCIALISATION

Rédiger et passer les marchés de fournitures et de services courants

Les marchés d'études (sauf maîtrise d'œuvre)

Les marchés de maîtrise d'œuvre

Perfectionnement aux marchés de maîtrise d'œuvre

Les marchés publics de maintenance

Les marchés publics de nettoyage des locaux

L'informatique et les marchés publics

Les marchés d'assurances

Le recensement des besoins

L'analyse des candidatures et des offres

Le prix dans l'acte d'achat

Les marchés fractionnés (à bons de commande et à tranches conditionnelles)

La co-traitance et la sous – traitance dans les marchés publics

Les groupements de commandes

B/ ACTUALISATION

L'actualité réglementaire et jurisprudentielle des marchés publics

ANNEXE 1 - FORMATION PROPOSÉE PAR C3E

LA NOMENCLATURE ET LES MARCHES SANS FORMALITÉS PRÉALABLES (1 JOUR)

PROGRAMME

I/ Le champ d'application du code des marchés publics

II/ La nouvelle qualification des marchés publics

III/ Définition des procédures et appréciation des seuils (art 26 à 38)

IV/ Seuils et procédures

V/ L'appréciation des seuils :

- Détermination de la procédure selon les travaux, les fournitures ou les services
- Application de la nomenclature : les fournitures homogènes, les services homogènes, la notion d'opération, le cumul des différents modes de calcul des seuils : les achats imprévisibles, identification comptable, cumul des dépenses auprès d'un même prestataire
- La notion d'opération
- Les marchés sans formalités préalables
- Les achats imprévisibles
- Identification comptable
- Cumul des dépenses auprès d'un même prestataire

VI/ Les marchés sans formalités préalables

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Responsable, l'expression de mes sentiments distingués.



Patricia Gazzola